

Hand-Ball Détente

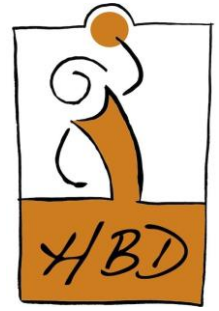
24, square Colonel Rémy

35700 Rennes

06 27 35 03 80

handballdetente.rennes@gmail.com

<http://handball-detente-rennes.fr>



Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2024

Adhésion à la FFSA

Fédération Française du Sport Adapté

à voter

Modification des statuts

- Changement article 2

à voter

« Article 2 :

Cette association a pour but la pratique du hand-ball et ceci pour une durée illimitée. »

deviendrait

« Article 2 :

Cette association a pour but la pratique du handball accessible à tous. A travers le sport, elle développe le vivre ensemble et le respect de l'autre quelque soit sa singularité. La durée de l'association est illimitée. »

- Insertion article 4

à voter

« Article 4 :

L'association Hand-Ball Détente réalise une double adhésion : à la FFHB pour la pratique compétitive et loisir et à la FFSA pour la pratique sport adapté. »

- Changement article 9 et écriture inclusive

à voter

« Article 9 :

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration, dont le nombre de membres est limité à 28 personnes majeures et 2 personnes mineures âgées de plus de 16 ans, avec autorisation parentale. Les mineurs sont dégagés de toute responsabilité pénale ou financière.

Le CA est élu au bulletin secret par l'Assemblée Générale de l'association. Son BD, élu par le CA, est composé :

- de un ou plusieurs co-président.e.s
- de un.e vice-président.e
- de un ou plusieurs co-trésorier.ère.s
- d'un.e trésorier.ère-adjoint.e
- de un ou plusieurs co-secrétaire.s
- d'un.e secrétaire-adjoint.e »

